

Emmanuel PERSENT

Né en Meuse et vivant à Bar-le-Duc depuis plus de 50 ans, je suis conscient de la nécessité de traiter le problème de la gestion des déchets radioactifs et je m'y intéresse d'autant plus que ce projet concerne mon territoire.

Après plusieurs visites du site de l'Andra à Bure et une lecture attentive des documents et contributions mis en ligne sur le site de la Commission particulière du débat public sur Cigéo, voici, ci après, ce que j'en retiens.

Les déchets les plus radioactifs produits par les générations passées et actuelles sont aujourd'hui entreposés, de manière sûre mais non définitive, sur leurs sites de production à La Hague (Manche), Marcoule (Gard), Cadarache (Bouches-du-Rhône).

Plus de 40 000 mètres cubes de déchets de haute activité (HA) et de moyenne activité à vie longue (MA-VL) y sont actuellement entreposés.

Si le stockage profond n'est pas autorisé, de nouvelles capacités d'entreposage seront nécessaires pour accueillir les déchets HA et MA-VL futurs et remplacer les entrepôts existants lorsque leur durée de vie sera arrivée à son terme. Certes, ce mode de gestion laisse de la latitude pour décider, ou non, de réaliser le projet Cigéo. Mais en revanche, il ne constitue pas une solution de gestion définitive et conduit à reporter la charge de la gestion de ces déchets radioactifs sur les générations suivantes.

Si le stockage profond est autorisé, les colis de déchets pourront être transférés progressivement de leurs entrepôts vers Cigéo. La réversibilité donnera aux générations à venir la possibilité de réexaminer périodiquement la stratégie de gestion retenue et de la faire évoluer si elles le souhaitent. La mise en œuvre de cette solution limite les charges reportées sur les générations qui nous succéderont et ouvre la voie à une mise en sécurité définitive des déchets.

contact //

Adresse
55000 BAR-LE-DUC

Email
emmanuel.persent@wanadoo.fr

On peut toujours remettre à demain ce que l'on pourrait commencer à faire aujourd'hui. Mais nos enfants pourraient nous reprocher de ne pas avoir préparé de solution pour gérer les déchets radioactifs produits par les activités dont nous bénéficions au quotidien.

Le stockage profond m'apparaît aujourd'hui comme la solution la plus robuste pour mettre en sécurité à très long terme les déchets les plus radioactifs.

Cette solution est étudiée depuis plus de 20 ans. D'autres ont été explorées dans le cadre du programme de recherches institué par la loi de 1991. Les résultats de ces recherches ont été évalués en 2005/2006 et un débat public a été organisé sur la politique nationale de gestion des déchets radioactifs. Sur la base de l'ensemble de ces éléments, le Parlement a fait le choix en 2006 du stockage profond réversible pour mettre en sécurité de manière définitive ces déchets et ne pas reporter la charge de leur gestion sur les générations futures. Le Parlement a demandé à l'Andra de préparer la mise en œuvre de cette solution.

La fermeture du stockage n'interviendra qu'à la fin d'un long processus, placé sous le contrôle de la Société. Si Cigéo est autorisé, les générations qui nous succéderont pourront contrôler le déroulement du stockage et récupérer les déchets si elles souhaitent mettre en œuvre d'autres modes de gestion. En fonction de l'expérience acquise lors de l'exploitation de Cigéo, elles pourront décider progressivement de commencer à franchir des étapes de fermeture de certaines parties du stockage. Après une centaine d'années d'exploitation, si elles décident de fermer définitivement le stockage, la sûreté sera alors assurée de manière passive, sans nécessité d'action humaine.

Aujourd'hui, la décision de créer Cigéo n'est pas encore prise.

Le fait que le débat public intervienne en 2013, quand le projet n'est pas encore finalisé, devrait permettre à l'Andra de prendre en compte ses conclusions dans la suite des études, en vue d'établir le dossier de demande d'autorisation de création du centre de stockage.

Pour le meusien que je suis, il est d'ailleurs tout à fait regrettable et très décevant que des opposants au projet Cigéo aient empêché les réunions publiques de se tenir, privant ainsi d'informations et d'échanges les citoyens locaux désireux de se faire une opinion sur le sujet.

La décision éventuelle de créer Cigéo reviendra à l'État après un long processus qui durera plusieurs années et qui démarrera lorsque l'Andra aura déposé la demande de création en 2015. Ce processus comprendra notamment une évaluation de sûreté par l'Autorité de sûreté nucléaire et une évaluation scientifique par la Commission nationale d'évaluation, l'avis des collectivités territoriales, le vote d'une nouvelle loi fixant les conditions de réversibilité et une enquête publique.

Il est de la responsabilité des générations actuelles de proposer une solution pour mettre en sécurité de manière définitive ces déchets et ne pas reporter leur charge ni les décisions sur les générations futures en misant sur le fait qu'elles trouveront peut-être d'autres solutions.